

PROCES VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS

DU 24 JANVIER 2023

Affaire suivie par H. DESORMES
PV2023-01-24
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 17 janvier 2023, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mardi 24 janvier 2023.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents

Membres élus :

- Mme Elvire Diaz, Professeure d'université, Faculté de lettres et langues jusqu'à 10h45
- Mme Stéphanie Volteau, Maître de conférences, INSPÉ site de Poitiers
- Mme Sandrine Diebolt, PRAG français, INSPÉ site de Poitiers jusqu'à 10h
- M. Guillaume Garnier, PRAG, INSPE site de la Vienne, UP à partir de 10h45
- Mme Magali Mouchard, SAENES, INSPE site de la Vienne, UP

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- Mme Lucie Malbos, assesseure adjointe à la pédagogie de l'UFR Sciences Humaines et Arts
- M. Yannick Blandin, assesseur à la pédagogie de la Faculté des sciences du sport

Personnalités extérieures :

- M. François Debien, mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF
- Mme Sylvie Charpentier, Conseillère technique premier degré de Mme la rectrice, académie de Poitiers
- M. Michel Fayol, Professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut
- M. Jean-Charles Linier, directeur de l'EAFC, académie de Poitiers
- Mme Alison Charamon-Hill, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, académie de Poitiers

Étaient représentés :

- M. Julien Celle, procuration à Mme Stéphanie Volteau
- M. Bruno Defever, procuration à Mme Magali Mouchard
- Mme Christine Gastaud, procuration à M. Jean-Charles Linier
- M. François Geoffriau, procuration à M. Michel Fayol
- Mme Noémie Lachaud, procuration à M. François Debien
- Mme Elvire Diaz, procuration à Mme Stéphanie Volteau à partir de 10h45
- Mme Sandrine Diebolt, procuration à Mme Magali Mouchard à partir de 10h
- M. Guillaume Garnier, procuration à E. Diaz jusqu'à 10h45

B) Membres invités :

Étaient présents

- Mme Frédérique Vray, Responsable des services administratifs, INSPE académie de Poitiers
- M. Denis Alamargot, Directeur INSPE de l'académie de Poitiers
- M. Jessy Gandon, responsable master MEEF 1er degré
- Mme Stéphanie Netto, responsable master MEEF PIF
- Mme Cécile Lalanne, directrice adjointe chargée de la mise en œuvre académique des formations
- Mme Hélène Desormes, Responsable CAPI, INSPE académie de Poitiers
- M Victor Millogo, Maître de conférences, chargé de mission recherche

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Institut du 15 novembre 2022
- 2) Adoption du procès-verbal
- 3) Point sur les élections partielles, concernant le Conseil d'Institut
- 4) Point sur la mise à jour de l'organigramme de l'INSPE
- 5) Point sur le budget de projet : état d'avancement de la cartographie réalisé avec le rectorat
- 6) Examen et adoption de la convention cadre INSPE (UP LRU, rectorat)
- 7) Formation en sciences cognitives pour l'éducation et la formation : projet de collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2, par Robin Bosdeveix et Xavier Aparicio (direction de l'INSPE de Créteil, en visio)
- 8) Désignation de membres du CI pour siéger au COSP
- 9) Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'institut du 15 novembre 2022

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2) Point sur les élections partielles, concernant le Conseil d'Institut

M Fayol annonce la nomination prochaine de plusieurs nouveaux membres au sein du Conseil d'institut puisque des élections ont lieu ce jour sur tous les sites de formation pour renouveler partiellement les membres du collège A et F.

F Vray précise qu'une place est à pouvoir dans le collège A pour les PU suite au départ de M Cottron et 4 places dans le collège F (usagers) suite au départ des 4 étudiants. Il y a une liste pour chaque collège. Les résultats seront communiqués en fin de semaine. Le dépouillement se déroulera ce soir.

Les dates ont été déterminées par les services juridiques de l'UP.

D Alamargot précise qu'il a présenté sa candidature au sein du collège A, bien qu'il ne le souhaitait pas. Cette démarche était nécessaire car il n'y a que 2 PU à l'INSPE et O Otero ne souhaitait pas candidater. Il indique souhaiter un plus grand nombre de PU prochainement à l'INSPE pour permettre une meilleure représentation.

Il insiste également sur le fait qu'il était indispensable d'avoir des représentants des usagers, qui auront un poids dans les décisions et diffuseront les informations auprès des étudiants.

S Volteau regrette que le calendrier imposé par l'UP ne soit pas tenable : l'information sur l'ouverture aux candidatures a été faite le 20 décembre, veille des vacances et, de surcroît, il a été exigé que les candidatures soient déposées début janvier avec une signature manuscrite originale, ce qui a complexifié le processus. L'UP devrait organiser les élections selon un calendrier permettant la présence de tous les usagers dans les conseils : les étudiants en MEEF 1er degré de 2ème année sont en stage ce jour. Elle rappelle que les 3 derniers conseils se sont déroulés sans représentant des usagers. Elle ajoute que, selon les remontées de collègues enseignants, les modalités de candidature étaient peu explicites et regrette un manque d'informations.

F Vray annonce que les prochaines élections se tiendront en novembre 2023 pour un renouvellement intégral des membres du CI. Les opérations pourront être anticipées.

M Fayol suggère de parler de ces élections lors du CI de juin.

F Vray répond qu'*a priori* les affaires juridiques vont se positionner pour une diffusion des informations plutôt en septembre mais elle va consulter leur service.

M Fayol adresse ses remerciements aux élus pour avoir constitué des listes. Il indique qu'il faudra peut-être prévoir un conseil tout début septembre au regard des élections en novembre.

3) Point sur la mise à jour de l'organigramme de l'INSPE

Il s'agit d'un travail engagé depuis septembre 2022. D Alamargot rappelle les nominations et les appels à candidature en cours. D'une part, chaque mention, chaque parcours doit avoir un

responsable ; d'autre part, il est nécessaire de renforcer l'équipe de direction, en nommant des directeurs adjoints.

Nominations :

- Stéphane Bravard - Directeur adjoint, assesseur à la pédagogie, à la suite d'Olga Otero,
- Nicolas Epinoux - Directeur (Responsable pédagogique) du site INSPE d'Angoulême (Campus des Valois), à la suite de Jean-Marie Meslier.
- Guillaume Garnier - Responsable de la mention MEEF2 second degré
- Jessy Gandon - Responsable de la mention MEEF1 premier degré

Attributions - Fonctionnement : S Bravard supervise l'ensemble des mentions du master MEEF et contribue, en lien avec la VP CFVU, à la mise en œuvre des dispositifs et orientations pédagogiques de l'Université de Poitiers (assesseur). C Lalanne a une mission plus opératoire et est en contact avec les responsables pédagogiques de site, un rôle de médiation auprès des DSDEN, de l'EAFIC et des différents sites pour les mises en stage.

Sur chaque site, le responsable de site assure la mise en œuvre de la maquette, l'animation de l'équipe de formateurs.

L'équipe de direction comprend le directeur, les directeurs adjoints et la responsable administrative. Le conseil de direction comprend l'équipe de direction, les responsables de mention et les responsables pédagogiques de sites. Les chargés de mission et les responsables des services administratifs sont invités permanents.

Appels à candidatures :

- Responsable du parcours CPES MEEF4 PIF "Conseiller pédagogique pour l'enseignement supérieur" : le parcours doit être revu, un comité *ad-hoc* doit se réunir, une seule candidature a été recueillie.

- Responsable du Diplôme Universitaire (DU) : "Contribution au développement professionnel des maîtres formateurs du 1er degré" : 3 candidatures sont en attente car cette formation est en suspens en raison d'une recherche de financement qui demeure non résolue. Cette formation est pourtant essentielle pour les personnels titulaires du CAFIPEMF et une solution doit être trouvée.

- Chargé de mission « Relations Internationales » (48h référentiel) : il n'y a pas eu de candidat, le format de la mission est susceptible d'évoluer.

D Alamargot rappelle aussi que la répartition des responsabilités est en cours de révision et s'appuie sur le référentiel pédagogique administratif voté par le CA en juin et octobre 2022 (seuils de cumuls et horaires)

Un organigramme et un tableau sur le pilotage des formations sont présentés :

Direction

Directeur académique : Denis ALAMARGOT
 Directeur adjoint, assesseur à la pédagogie : Stéphane BRAVARD
 Directrice adjointe, chargée de la mise en œuvre académique des formations : Cécile LALANNE
 Directeur adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation : Victor MILLOGO
 Responsable administrative : Frédérique VRAY

Service recherche et internationalisation

Responsable : Hélène DESORMES

Service communication

Chargée de communication : Sabrina GUÉNIN

Service financier

Responsable : Christelle COINDEAU

Gestionnaires :

- Isabelle BASTIÈRE
- Urszula FAURE

Service scolarité

Responsable : *recrutement en cours*

Gestionnaires :

- > Campus des Valois :
 - Nathalie GALLET
 - Béatrice VOISIN (adjointe à la responsable de service)
- > Campus de Niort :
 - Virginie DROCHON
- > Campus de La Rochelle :
 - Caroline BONNET
 - Audrey LAFFOND
- > Campus de Poitiers :
 - Lydia DISSART
 - Maxime FAVARD
 - Nathalie MERGAULT
 - Janick RUSIEWIEZ
 - Samantha RUSIEWIEZ

Service ressources humaines

Responsable : Magali MOUCHARD
 Gestionnaire : Véronique JOUTEAU

Service informatique

Responsable : Bruno DEFÉVER

Techniciens :

- > Campus des Valois :
 - Sébastien MICHELET
- > Campus de Poitiers :
 - Sébastien KERBRAT

Service logistique

> Campus des Valois :
 Responsable Vie de campus, assistante de direction INSPE : Angélique BENOIT

Opérateurs :

- Charles COLOMBE
- Gilles MÉRAL

> Campus de Poitiers :
 Responsable : Elisabeth LAVERRE

Opérateurs :

- Isabelle ANCELIN
- Paula Jasmina COVACI
- Sandrine MALVÉ
- Christine NIVELLE
- Sandra STÉNARD

Responsables pédagogiques de site

Campus des Valois : Nicolas ÉPINOUX
 Campus de Niort : Denis ALAMARGOT (*)
 Campus de La Rochelle : François GEOFFRIAUX
 > Adjointes administratives :
 - Virginie CHABOT
 - Gaëlle THOUVENIN
 Campus de Poitiers : Stéphane BRAVARD (**)

Responsables de mention

MEEF 1^{er} degré : Jessy GANDON
 MEEF 2nd degré : Guillaume GARNIER
 MEEF Encadrement éducatif :
 Hugo DUPONT
 MEEF PIF : Stéphanie NETTO

Référents

Handicap : Hugo DUPONT
 Ambassadeurs hybridation :
 Cécile LALANNE – Mathieu LECLERC
 Valeurs de la République / Éducation,
 défense et sécurité (REDS) :
 Hugues MARQUIS

Chargés de mission

Parcours pré-pro : Sandrine DIEBOLT
 Sciences : Daniel LARDEAU
 Formation de formateurs :
 Philippe PÉAUD
 Numérique : Thierry ROY

(*) administration provisoire par l'équipe de direction --- (**) en tant que directeur adjoint-asseur, localisé sur le site de Poitiers (services généraux)

Organigramme « pilotage des formations »

Denis Alamargot Directeur académique Frédérique Vray responsable administrative							
		Stéphane Bravard Directeur-adjoint, assesseur à la pédagogie					
		Formation Master MEEF				Formation Initiale Statutaire	
		Mention 1 Jessy Gandon	Mention 2 Guillaume Garnier	Mention 3 Hugo Dupont	Mention 4 Stéphanie Netto	PSEE mi-temps	PSEE temps complet
		Parcours (1)	Parcours (17)	Parcours (1)	Parcours (4)		
Cécile Lalanne Directrice adjointe, chargée de la mise en œuvre académique des formations	Site 16 Nicolas Epinoux	x	x			x	x
	Site 17 François Geoffriau	x	x			x	x
	Site 79 à pourvoir	x			x	x	x
	Site 86 Stéphane Bravard*	x	x	x	x	x	x

D Alamargot précise qu'avec 4 sites de formation, il y a nécessité d'harmoniser la mise en œuvre de la maquette ainsi que les modalités d'évaluation. De plus, les conseils de perfectionnement doivent être revitalisés, pour faire évoluer les maquettes et transmettre les évolutions à la CFVU. C Lalanne est l'interlocutrice des DSDEN et de l'EAFC - en collaboration avec les responsables de site. Une cohérence académique est recherchée par les différents partenaires notamment pour la mise en stage et la gestion de l'alternance. Une entrée unique académique permettra une meilleure efficacité, de même des documents communs devront être élaborés (notamment pour l'évaluation des compétences, les modalités d'évaluation...).

S Diebolt indique qu'un IEN 86, qui travaillait spécifiquement avec les collègues pour la mise en stage, est parti.

JC Linier indique que c'est madame Charpentier qui a la responsabilité de faire le lien entre INSPE et rectorat pour le 1er degré. Elle va prendre contact avec C Lalanne.

S Netto demande s'il serait possible d'avoir un interlocuteur pour le second degré.

JC Linier indique qu'il est actuellement référent pour l'INSPE avec Alison Charamon-Hill et Jean-Charles Thévenot. Il ajoute que Mme Ayel Corbineau assure l'interim actuellement pour la direction de l'EAFC puisqu'il (J-C. Linier) quitte sa fonction. Il précise que plusieurs candidatures seront étudiées par un comité de recrutement prochainement.

S Volteau fait part des remontées des collègues du site 79 : l'organigramme est un peu flou et à leur connaissance, la responsabilité de site n'est pas cadrée, ils notent des dysfonctionnements

sur le site et déplorent qu'il n'y ait pas de "directeur" de site. Ils souhaitent que le CI éclaire la stratégie managériale en lien avec l'organigramme.

D Alamargot répond que l'équipe de direction a connaissance de ces remontées. La responsabilité pédagogique de site est à pourvoir à la suite de la démission de Sarah Pigeaud. La dimension académique et universitaire ne convenait pas à S Pigeaud comme elle l'a explicité. Actuellement, c'est l'équipe de direction qui assure l'administration provisoire ; des entretiens individuels ont été proposés et vont être proposés aux collègues de Niort, en plus des 2 réunions collectives qui ont déjà eu lieu. Denis Alamargot précise qu'il ne souhaite pas, à ce stade, nommer de responsable extérieur à l'INSPE et qu'il accompagne l'équipe de Niort pour qu'elle intègre le nouveau fonctionnement académique et universitaire. Il ajoute qu'en arrière-plan, il y a la problématique des tâches définies au référentiel des activités. Ainsi, à ce jour, l'utilisation du référentiel et donc de la répartition des tâches administratives pédagogiques, ne correspond plus à ce qui est défini par le CA de l'université. Certains collègues sont en charge de plusieurs missions cumulées, en nombre et en heures. Pour respecter les règles de l'UP, il a demandé à ce que l'équipe de du site de Niort, à l'instar des autres sites, conçoive une re-répartition des tâches des activités, avec l'accompagnement de l'équipe de direction. Il est prévu de retourner prochainement à Niort, de poursuivre les entretiens individuels puis il sera procédé à la nomination d'un ou d'une responsable de site au moment opportun. Si un ou une responsable en poste au sein de l'INSPE ne pouvait être nommé(e), il serait alors nécessaire de procéder à la nomination d'une personne extérieure à l'INSPE. L'équipe de direction porte beaucoup d'attention et de bienveillance au site de Niort. L'équipe continue en faisant face à la situation, Anne-Cécile Picard, notamment, poursuit sa mission de planification des emplois du temps.

S Netto demande s'il sera possible d'avoir connaissance du poids de chaque mission et une visibilité sur les heures de référentiel des responsables de parcours pour les mentions 2 et 4 du MEEF.

D Alamargot répond que l'équipe de direction travaille à présent sur cette question pour clarifier et réaffirmer les rôles des responsables de parcours au sein de la mention MEEF 2. Les lettres de mission sont produites au fur et à mesure, en articulation les unes avec les autres. Il précise qu'il n'existait pas auparavant de lettres de mission pour les différentes fonctions et responsabilités. Il ne peut être demandé à l'équipe de direction de faire l'ensemble de ce travail de définition en 3 mois. Il faut que toutes les tâches s'articulent, cela demande un travail de remise à plat, de formalisation et d'ergonomie.

4) Point sur le budget de projet : état d'avancement de la cartographie réalisé avec le rectorat

Dans sa mission, le directeur de l'INSPE doit rendre compte d'un budget de projet pour mener à bien les formations et la recherche à l'INSPE. Ce budget de projet repose sur un état des lieux des collaborations entre les deux universités et le Rectorat. Un travail de cartographie du paysage budgétaire est mené entre l'INSPE et le Rectorat, représenté par JC Linier. Ce travail consiste à analyser les flux des ressources humaines (par exemple pour la mise en oeuvre du CAFIPEMF, CAPPEI, etc.), établir qui intervient, où, quand et à quelle hauteur. Il n'est pas obligatoire d'arriver

à un équilibre partenarial. Ce budget de projet a une valeur budgétaire mais aussi stratégique et politique: il servira de base pour les arbitrages.

Si des circonstances nouvelles adviennent : des avenants à la convention-cadre pourront être proposés par exemple concernant des améliorations des RH, d'accès aux locaux, etc. Les grandes lignes de ce budget de projet seront présentées aux prochains COSP et CI.

Y Blandin demande quelles sont les échéances.

D Alamargot répond que formellement il faudra que tout soit terminé pour septembre/octobre pour présenter le budget de projet. Il souhaiterait que la cartographie soit en amont présentée au COSP. JC Linier indique que l'un des objectifs est d'arriver à analyser comment on maîtrise les coûts pour les personnels avec des tarifs préférentiels, pour qu'un maximum de collègues enseignants puissent accéder à des formations et certifications.

S Netto confirme que pour FACO, l'équipe apprécie d'avoir des personnels en reprise d'études.

5) Examen et adoption de la convention cadre INSPE (UP LRU, rectorat)

=> voir ANNEXE 2 projet de convention-cadre

Un travail de renouvellement de la convention-cadre est engagé entre l'INSPE, UP, LRU, Rectorat (la précédente étant arrivée à échéance en septembre 2022). D Alamargot rappelle que l'enjeu de la nouvelle convention cadre est de prendre en compte des nouvelles formations, celle des stagiaires et autres comme le CAFIPEM, CAPPEI, etc.

Actuellement, elle lie 4 partenaires : UP, LRU, Rectorat et CNED, un retrait du CNED pour aller vers une convention bi-partite est envisagé.

En janvier, une première version a été soumise au COSP puis aujourd'hui au CI. En mars, la convention doit être avalisée.

M Fayol souhaite que des discussions soient engagées en s'appuyant sur le texte à l'écran Ce texte a pris en compte les propositions d'amendements, reformulations, suppressions formulées par les membres. (code couleur: ajouts ou reformulation en surligné jaune - en surligné vert: terme à déterminer - en bleu discuté avec les partenaires - éléments rayés= décision de suppression).

Une lecture analytique et des modifications sont faites en séance.

Un glossaire sera inséré dans la convention-cadre en amont pour permettre de faciliter la lecture.

Remarques particulières:

S Volteau remercie de l'envoi du document et de pouvoir discuter et aménager le document, elle indique que des propositions ont été faites et envoyées, livrées à la discussion dans le document qui est présenté en séance.

Adoption de la Convention-Cadre INSPE-UP-LRU-Rectorat :

Nombre de votants : 10 présents et 7 procurations

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La Convention-Cadre INSPE-UP-LRU-Rectorat sous sa version corrigée en séance est adoptée

- 6) Formation en sciences cognitives pour l'éducation et la formation : projet de collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2, par Robin Bosdeveix et Xavier Aparicio (direction de l'INSPE de Créteil, en visio)**
=> voir ANNEXE 3 présentation DU-M2 SCEF

R Bosdeveix, Xavier Aparicio et Denis Alamargot proposent un partenariat portant sur 2 formations entièrement à distance: le DU "Sciences cognitives pour l'Education et la Formation (SCEF) et le Master 2 du même nom.

Ce partenariat permettrait des collaborations inter-INSPE et interlaboratoires (CHArt et CeRCA), des expertises croisées.

Le distanciel permet un rayonnement intéressant.

Les principes financiers: les 2 partenaires s'accorderaient pour une répartition dans les inscriptions et les interventions de chacun afin d'éviter des reversements financiers.

A l'origine, ces 2 formations ont été créées pour faire face à un besoin des acteurs de terrain d'acculturation aux sciences cognitives pour l'éducation. La formation sous forme de DU est née il y a 3 ans à l'UPEC.

La finalité est d'apporter une amélioration des pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des problématiques de terrain (1er degré, 2nd degré .. armée de terre, hospitalier, etc..).

Le DU est de 104 heures avec des apports théoriques dans le module 1 et de la mise en pratique et de l'analyse de pratique dans le module 2. Il est validé par contrôle continu sous forme de QCM et d'un rapport de recherche. Le tarif à l'UPEC est de 1 248€ (des financements extérieurs sont possibles auprès de l'EAFIC et le CPF).

Le Master 2 est de 238 heures dont les UE sont :

- Développement cognitif et apprentissage
- Troubles et difficultés d'apprentissage
- Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux sciences cognitives

- Projets de recherche professionnalisant
- Anglais
- Option pour la préparation au concours de psychologue de l'Education Nationale.

Les droits d'inscription au Master 2 s'élèvent à 2 856€ -

Les horaires sont adaptés aux conditions des personnes qui exercent une activité professionnelle ; la formation peut se faire en 2 ans et déboucher sur la préparation d'un doctorat.

Le DU à l'UPEC commence à connaître un certain succès, 30 inscrits pour 2022-2023.

Le Master 2 ouvrira à la prochaine rentrée

Il y a de fortes attentes du côté de l'EAFC et pas de concurrence car l'une des forces de ces formations est le distanciel.

D Alamargot remercie pour cet exposé et indique que cette formation est montée en puissance car elle correspond à un besoin et sa forme en distanciel intéresse certains publics par exemple à l'international. Le passage du DU au M2 devra être interrogé à la CFVU de l'UP, comme c'est en cours à l'UPEC. Il faudra vérifier la faisabilité à l'UP. Le projet a été présenté au COSP et a recueilli des avis positifs. La proposition revêt un caractère stratégique car il se crée actuellement un axe "sciences cognitives Ile de France" (Versailles, Paris, Créteil) et en parallèle un axe Paris-Poitiers avec le réseau thématique du CNRS. C'est l'occasion de conforter ce double axe avec le pontage sur Poitiers qui permettrait d'avoir un rayonnement important.

S Charpentier indique qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse dans l'académie, cette proposition répond à des attentes et des besoins pour des collègues de l'academie.

S Volteau relève que cette formation est centrée sur les sciences cognitives, ce qui correspond aux commandes ministérielles, toutefois il faudrait pouvoir interagir avec d'autres disciplines.

D Alamargot souhaite de nouveaux engagements en ce sens.

S Netto suggère de développer des collaborations avec des laboratoires et qu'elle soit portée par la Mention 4.

Adoption de la proposition de collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2

Nombre de votants : 10 présents et 7 procurations

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition de collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2 est adoptée à l'unanimité

7) Désignation de membres pour siéger au COSP

Des révisions des listes sont à prévoir puisque le CNED ne fera plus partie de la convention-cadre ainsi qu'une révision des statuts. Néanmoins, D Alamargot souhaite mettre à jour la liste actuelle des 6 membres désignés par le CI au COSP.

Les 5 membres actuels sont:

Monsieur Jérôme Fatet, Maître de conférences, INSPÉ de l'académie de Limoges

Madame Cécile Betermin, IA-IPR, Responsable de la CARDIE, académie de Poitiers

Madame Caroline Grandpré, Chargée des relations internationales, IH2EF

Monsieur Romain Vanoudheusden, Directeur recherche et développement sur les usages du numérique éducatif, Réseau Canopé

Monsieur Nicolas Vibert, Directeur de Recherche, Directeur du CeRCA – UFR SHA

Il est proposé au CI de remplacer Mme Grandpré et M Fatet qui ne sont pas venus (ou peu) au COSP depuis 3 ans. Aussi une place demeure vacante depuis le départ de Mme Sorin (sept 2022). Actuellement il y a 20 membres désignés sur les 24 membres règlementaires (11 femmes et 9 hommes)

Chaque membre est invité à faire des propositions pour 3 membres.

8) Questions diverses

S Volteau souhaite préciser que les élus apprécient le fonctionnement actuel de cette instance.

Pas de questions diverses

Prochaine réunion le 28 mars
Fin 12h10

=> ANNEXE 1 présentation CI
=> ANNEXE 2 projet de convention-cadre
=> ANNEXE 3 présentation DU-M2 SCEF

Le Président de séance
M Fayol,



Le Directeur de l'INSPÉ
D Alamargot,



La secrétaire de séance
H Desormes,

